

Délibération N° 2025-04-05-F

Budget du Restaurant administratif « Le Guinguet » Compte administratif 2024

Département du Val-de-Marne
Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal	45
Membres en exercice	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance	40
Absent.e.s	5

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix avril**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **trois avril**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme TRANCART, M. KEITA, M. FOURESTIER, Mme CHAMBRE-MARTIN, Mme LAROQUE (départ 22h), Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER

EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S

Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à Mme GARNIER
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à M. LEBLANC
M. MATHIEU	a donné mandat à Mme CAZALS
M. BERTRAND	a donné mandat à CACAIS-BARANGER
Mme LELU	a donné mandat à Mme BOUHADA
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN

ABSENT.E.S

Mme FENASSE, M. BRUNET, Mme MICHEL, Mme INDJA, M. DE LA CROIX

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur MORA ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612.12 et suivants, L.2121.14, L.2121.31, L.2221-1 et suivants, L.2311-1 et suivants et R.2311-1 et suivants,

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57,

VU la délibération n° 2024-04-12-F du 04 avril 2024 approuvant le budget primitif annexe du Restaurant Administratif pour 2024,

VU la délibération n°2024-11-02-F du 14 novembre 2024 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif du Restaurant administratif « le Guinguet » pour 2024,

VU la délibération n°2025-04-02-F du 10 avril 2025, portant approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe du Restaurant Administratif « Le Guinguet »,

CONSIDERANT que le compte administratif pour l'exercice 2024 fait apparaître le résultat de l'exercice 2024 suivant :

Le Compte Administratif 2024 présente un résultat de **106 670,47 €** :

- Section de fonctionnement de : 72 130,00 €
- Section d'investissement de : 34 540,47 €

Le résultat net de clôture 2024 s'établit à : 83 869,35 €

- Section de fonctionnement : **84 082,55 €**
- Section d'investissement : **- 213,20 €**

Un montant de reports

En recettes 0,00 €

En dépenses 10 255,92 €

Solde Reports - 10 255,92 €

CONSIDERANT qu'il appartient à la Ville de procéder au vote du compte administratif 2024 au plus tard le 30 juin 2025,

Conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire, demande au Conseil Municipal de désigner sa ou son président.e pour l'examen et le vote du Compte Administratif 2024 du budget annexe du Restaurant Administratif « Le Guinguet »,

Madame Sylvie CHARDIN, doyenne de l'assemblée, est désignée par le Conseil municipal, à l'unanimité, pour assumer cette fonction,

Sous la présidence de Madame CHARDIN, délibérant sur le compte administratif du Restaurant Administratif « Le Guinguet » pour l'exercice 2024, dressé par Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS,

Sur avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré

À LA MAJORITÉ

Par 32 voix pour

Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. KEITA, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme TRANCART, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, M. FOURESTIER

Par 7 voix contre

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, Mm LAROQUE, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER

Ne prend pas part au vote

M.GAUTRAIS

DECIDE,

Article1 : D'arrêter le Compte Administratif concernant le budget annexe du Restaurant Administratif « Le Guinguet » pour l'exercice 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 18 AVR. 2025

Publication

le 18 AVR. 2025

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Maire,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée
Anne KLOPP

Pour le Maire,
l'Adjointe Déléguée
Anne KLOPP



